

L'appellation « Pierre locale », un nouvel outil de sensibilisation aux circuits courts

La mode est aux « labels » de toutes sortes et tous les produits se couvrent d'une profusion de logos dont la signification réelle n'est pas toujours évidente. C'est le cas de l'agro-alimentaire, mais les autres domaines ne sont pas en reste : la pierre a suivi le mouvement dès 1999 avec l'appellation d'origine locale (AOL) « pierre bleue dite petit granit d'âge géologique tournaisien », dénomination un peu complexe pour cerner le matériau traditionnel couvert par ailleurs par la marque « Petit Granit – Pierre bleue de Belgique », déposée par la fédération des producteurs (www.federationpierrebleue.be). Le cahier des charges publié officiellement dans le Moniteur Belge précise les conditions d'application de cette AOL, notamment géologie et pétrographie de la roche, ainsi que caractères et performances. Pour diverses raisons (dont la disparition de l'organisme certificateur), cette appellation n'a pas connu d'application concrète, ni de réelle utilisation.



©Pierres et Marbres de Wallonie

Après dix-sept ans, le contexte global a changé et la réflexion évolué : il est devenu de bon ton de mettre l'accent sur d'autres caractères que géologiques ou mécaniques. Les considérations environnementales, voire sociétales, sont à l'ordre du jour. Les carrières de pierres ornementales font partie intégrante du tissu industriel régional, avec un nombre d'emplois directs non négligeable, et leurs produits alimentent largement les chantiers du monde de la construction, générant ainsi beaucoup d'emplois indirects. Ces produits régionaux de longue tradition mais d'une grande modernité sont confrontés à une concurrence internationale aiguë et aussi à celle de gammes de matières manufacturées, présentées comme équivalents techniques et esthétiques, sans posséder vraiment les qualités des matériaux naturels. Il est temps que nos pierres régionales se démarquent, en insistant sur leur atout principal de produits issus de cycles particulièrement courts et de peu d'impact quant à leur bilan

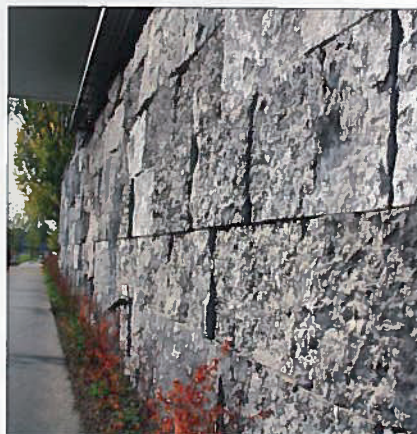
environnemental global. C'est aujourd'hui réalisé avec la nouvelle appellation « Pierre locale ».

L'association « Pierres et Marbres de Wallonie » a créé ce concept pour différencier les produits issus de roches extraites dans le sous-sol de Wallonie et transformées dans des ateliers régionaux. Les analyses de cycles de vie réalisées par le laboratoire de Génie chimique de l'Université de Liège pour différents éléments de pierre bleue et de grès ont permis de chiffrer l'impact de chacune des étapes de la vie de ces produits, de l'extraction à la fin de vie, en passant par le débitage, le façonnage, l'emballage et la mise en œuvre ; les fiches de déclaration environnementale et sanitaire qui en sont issues sont disponibles en ligne sur www.pmw-marchespublics.be (ainsi que sur le nouveau site www.pierrelocale.be). Sans surprise, le transport entre chacune de ces étapes est un facteur important à prendre en compte et le bilan des matériaux exotiques est fortement alourdi par les longs voyages obligés à travers le globe. Ces considérations peuvent jouer un rôle intéressant dans les procédures officielles de marchés publics, comme nous l'avons déjà développé ici, par l'insertion de clauses environnementales, mais aussi sociales et éthiques dans la passation de ces marchés (privilegiant l'appel d'offres à la simple adjudication). Aujourd'hui, il s'agit surtout de sensibiliser les acteurs des marchés privés, autrement dit le grand public, consommateur potentiel de produits pierreux de construction et de décoration dans leurs applications.

Dans un premier temps, les exploitants d'un gisement situé sur le territoire wallon, dont l'extraction est à finalité majoritairement ornementale et dont la transformation est effectuée essentiellement en Wallonie, bénéficieront directement de cette appellation. Ils pourront l'utiliser pour leur communication et l'apposer sur tous les supports souhaités. Très rapidement, une charte qualité sera établie, en parallèle avec un code de bonnes pratiques de carrières (éco-) responsables : y seront détaillés, de l'approche du gisement à la livraison finale sur chantier, tous les aspects d'une

gestion rigoureuse de la production d'éléments en pierre naturelle, destinés à la construction et à la décoration. L'exploitation parcimonieuse d'une ressource naturelle non renouvelable, la valorisation optimale des stériles, la co-gestion de l'autre ressource naturelle que constitue l'eau, le maintien voire l'amélioration de la biodiversité seront passés en revue point par point. De même, l'amélioration des techniques de débitage et de façonnage, l'optimisation des procédés d'emballage et du transport feront l'objet d'une attention particulière, pour diminuer encore l'impact de la filière. Le bénéficiaire de l'appellation s'engagera à être attentif à ces considérations multiples et à respecter une philosophie d'exploitation durable de la ressource. À terme, les filières des transformateurs et des distributeurs doivent pouvoir utiliser cette appellation, puisque le public cible est l'utilisateur final, en l'occurrence le particulier. Il s'agira pour eux de s'engager à adopter la philosophie globale du concept. Ainsi, toute la chaîne, du gisement au maître d'ouvrage particulier, sera assurée de s'inscrire dans une même stratégie de développement et de construction durables.

Le Ministre Carlo Di Antonio, en charge de ces compétences au sein du gouvernement wallon, apporte son soutien à cette initiative du monde industriel, ainsi qu'il l'a exprimé lors de la conférence de presse du 15 mars 2016. Le logo sera utilisé dès à présent par les entreprises qui en sont bénéficiaires et l'élaboration du projet pourra être suivie en continu sur le site www.pierrelocale.be.



©Pierres et Marbres de Wallonie